



Fédération régionale d'associations de protection de l'environnement  
Association loi 1901 déclarée en préfecture le 15 septembre 2008  
Agréée au titre du code de l'environnement

**Monsieur Jacques CADRO**  
Commissaire enquêteur  
Mairie de Préfailles  
17 Grande Rue  
44770 PRÉFAILLES

Angers, le 21 septembre 2018

Courrier 18-127

Objet : déposition enquête publique DUP préservation et renaturation du site de Port-aux-Goths – Portmain

Monsieur le Commissaire enquêteur,

France Nature Environnement Pays de la Loire est la fédération régionale regroupant plus d'une centaine d'associations locales et départementales de protection de la nature et de l'environnement. Notre fédération, de par ses statuts, soutient les projets qui œuvrent pour la préservation et l'amélioration de la biodiversité.

Le projet présenté par le Conservatoire du littoral et qui sera porté par l'Agence Foncière de Loire-Atlantique concerne l'acquisition par des procédures d'expropriation de 135 parcelles (80 sur la commune de Préfailles et 45 sur la commune de Pornic) afin de les mettre en valeur au point de vue environnemental. Ce projet a retenu notre attention de par son **intérêt écologique**.

La Loire-Atlantique est l'un des départements de France qui connaît la plus forte pression urbaine ces dernières années du fait d'une population toujours plus nombreuses et de l'attrait qu'exerce le littoral (résidence secondaire, activité touristique, ...). Il est **urgent** d'essayer **de contenir cette pression anthropique et de préserver des espaces de nature** et des espaces agricoles sur la bande littorale de Loire-Atlantique.

**Le site de Port-aux-Goths – Portmain** sur lequel le Conservatoire du littoral, ainsi que le conseil départemental de Loire-Atlantique sont actifs depuis de nombreuses années, et ce à la demande des communes de Préfailles et de Pornic, depuis les années 1980, **est remarquable**.

Ce site a malheureusement subi la pression touristique (parking le long de la côte, multiples accès aux plages, ...) et a vu se développer un phénomène de cabanisation. Ces phénomènes, bien analysés depuis des années, ont été déjà travaillé par le Conservatoire du littoral et le Conseil départemental de Loire-Atlantique qui année après année, par l'acquisition de X hectares ont pu commencer à agir. Mais il reste de nombreuses parcelles à acquérir et ceci est rendu difficile par le nombre de parcelles en indivision. Il est donc venu le

moment, si nous souhaitons voir cet espace connaître une meilleure gestion environnementale, de passer à l'étape de la déclaration d'utilité publique pour permettre d'acquérir les parcelles restantes par voie d'expropriation.

Ces acquisitions permettront au Conservatoire du littoral de pouvoir agir sur l'ensemble du site et de mener une gestion intégrée permettant la préservation et la valorisation de celui-ci.

Ces actions auront pour but de mieux gérer le flux des personnes (piéton, vélo), de déconstruire les deux habitations en bordure du littoral, de rouvrir les milieux et d'assurer une gestion agricole permettant la réouverture de milieux de landes. De plus, cette gestion globale du site devrait permettre de mieux intervenir pour faire respecter les interdictions de pratiques trop impactantes pour la nature (quad et moto, feux, ...).

De plus, comme le souligne le dossier à la page 21, « *la mise en œuvre de la protection, puis de la reconquête et de la valorisation de cette fenêtre littorale permettra à la population locale, aux familles et aux touristes de se réappropriier un site aujourd'hui délaissé...* ». FNE Pays de la Loire soutient cette volonté partagée par le Conservatoire du Littoral, le Conseil départemental et les collectivités locales d'agir dans ce sens.

C'est à nos yeux un **projet exemplaire** et nous souhaitons qu'il **puisse être mis en œuvre rapidement** afin que les acteurs du dossier puissent agir **pour préserver et valoriser ce site** car il continue de se dégrader. Il est devenu **urgent d'agir**.

Plusieurs de nos associations membres, dont Bretagne-Vivante, suivent par des inventaires la richesse du site et participeront aux côtés du Conservatoire du littoral à sa gestion. Ces associations nous ont confirmé le caractère remarquable du site et le besoin urgent de mise en œuvre d'un plan de gestion intégrant les 75 hectares du site.

Au nom de France Nature Environnement Pays de la Loire, je vous serai gré de **donner un avis favorable** à cette procédure de déclaration d'utilité publique au profit de l'Agence Foncière de Loire-Atlantique au nom et pour le compte du Conservatoire du littoral.

Je vous prie de croire, Monsieur le Commissaire enquêteur, en l'expression de mes salutations distinguées.

Jean-Christophe GAVALLET  
Le Président de FNE Pays de la Loire

